

Numéro de dossier : 1052840057

Unité administrative responsable

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Objet

Prendre connaissance du rapport de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et, le cas échéant, soumettre pour adoption au conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'agrandissement du stade Percival-Molson, situé au 475, avenue des Pins Ouest, sur le mont Royal, à l'intersection de l'avenue du Parc - District électoral Peter McGill - Université McGill

Sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve

♦Commentaires

L'avis de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts (DSPEV) du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) est formulé en fonction de sa responsabilité de planification, d'aménagement et de gestion du parc du Mont-Royal, voisin immédiat du campus de McGill auquel appartient le stade Percival-Molson.

D'entrée de jeu il importe de mentionner qu'une grande attention est actuellement apportée au flanc sud/est du mont Royal où des travaux sont en cours pour reconfigurer le carrefour des avenues du Parc et des Pins, pour restaurer le monument érigé à la mémoire de sir George-Étienne-Cartier ainsi que pour revoir le plan directeur du secteur du parc Jeanne-Mance attendu pour le début de l'été 2006. Également, la dénomination, par Québec, du mont Royal comme arrondissement historique et naturel exigera que toutes les interventions portées prennent en compte ces deux dimensions.

En collaboration avec les autres services corporatifs et les arrondissements concernés, ainsi qu'avec le Bureau du Mont-Royal, la DSPEV travaille actuellement à préciser l'aménagement (nivellement, drainage, localisation des sentiers, choix des arbres et du mobilier, signalisation, etc.) des secteurs récupérés sur l'ancien échangeur. Le travail en cours inclut tout le secteur longeant le campus McGill, jusqu'au Quartier général des incendies, de même que la portion du parc Jeanne-Mance, au sud de la rue Duluth.

Bien que l'exercice ne soit pas complété, la DSPEV émet les réserves qui suivent sur le projet d'agrandissement du stade Percival-Molson :

- Le parc du Mont-Royal doit exclure les circulations véhiculaires privées sauf pour des autorisations ponctuelles par le biais d'émission de permis. Le parc peut permettre les déplacements des piétons, des cyclistes qui choisiraient de s'y présenter et des véhicules d'entretien du parc.
- Le parc du Mont-Royal, et plus particulièrement la partie du parc limitrophe au campus de l'université McGill, partie qui sera également partiellement récupérée sur l'ancien échangeur (présentement en chantier), doit garder son statut de parc public.

- La présence de la masse végétale occupant actuellement la partie est du stade ainsi que le talus faisant la transition entre les terrains de McGill et le parc, doit être maintenue ou reconstituée sur la propriété de l'université de McGill. Cette présence doit être maintenue en quantité et augmentée en qualité compte tenu de l'inventaire effectué par le consultant en génie forestier du promoteur qui indique que le sol est peu profond et qu'il sera difficile de planter des arbres de grand calibre. Si l'espace immédiat du stade ne peut accueillir la quantité requise, les plantations pourraient être effectuées dans les autres secteurs de McGill situés derrière le stade, près du terrain de soccer notamment, où les alignements de peupliers colonnaires dépérissent.
- Les interventions doivent tenir compte des recommandations minimales de la Politique de l'arbre (développée par la DSPEV). Ainsi, un nombre équivalent d'arbres (à ceux coupés) doivent être replantés.
- L'ajout d'un écran devra être effectué en s'assurant qu'il n'aura aucun impact visuel négatif sur le paysage puisque c'est sa partie arrière que serait visible à partir du parc, le cas échéant.

Numéro de certificat (ou note)

<p>Responsable de l'intervention Mario MASSON Chef de section, planification Tél. : 872-8689 Date: 14-03-2006</p>	<p>Endossé par: Martial LAROSE Chef de division Orientations et expertise en parcs et espaces verts Tél. :872-1543 Date d'endossement: 2006-03-14 16:35:08</p>
--	--

Numéro de dossier : 1052840057